

## COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 14 octobre 2009 au siège

M. Lethuillier ouvre la séance et propose d'inscrire à l'ordre du jour 2 délibérations relatives l'une à la participation financière de l'Etat à l'adduction d'eau provisoire sur la ZAC Les Merisiers, l'autre à la vente de déblais sur la ZAC Les Forts.

L'assemblée ne soulève aucune objection à cet ajout.

### 1. Budget

#### **Décision modificative n°2 – Document joint - Délibération**

Y-M Relier rapporte les conclusions de la Commission Finances, le fonds de roulement s'est largement accru en 2009, grâce à la vente de biens immobiliers, le bâtiment relais, en particulier. Le résultat d'investissement sera excédentaire et il permet d'envisager un certain nombre d'investissements de compétence communautaire, tels l'étude diagnostic des installations d'assainissement non collectif (SPANC), l'extension du stationnement de la gare de Broué - Marchezais, la boucle locale radio haut débit, sans recours à l'emprunt. Toutefois, la balance de fonctionnement demeure en équilibre fragile. Il convient de ne pas augmenter les dépenses de fonctionnement. Une réunion mixte des Commissions Enfance - Jeunesse et Finances est prévue. Il s'agira d'examiner les conditions d'équilibre financier pour l'année 2010 et les alternatives possibles en cas de pertes imprévues de recettes. Le débat d'orientation budgétaire de 2010 pourra ainsi être préparé, avant la fin de l'exercice, de façon à pouvoir effectuer une programmation financière complète en relation avec le Pays Drouais, et les communes membres.

La Commission Finances a d'ores déjà validé les projets d'investissements à mener en 2010 :

- Le traitement du stationnement de la gare de Broué - Marchezais
- Le diagnostic initial des installations d'assainissement non collectif

M. Lethuillier ajoute que la vente SEGUREL sera conclue d'ici quelques jours. A ce jour, la Communauté Communes a pu rembourser tous ses emprunts relais. La dette est nulle. Il déplore toutefois le manque de lisibilité des recettes futures du fait de la suppression de la taxe professionnelle.

M. Lethuillier rappelle par ailleurs les échéances : des contrats du Pays Drouais, du bilan à mi parcours du Contrat Départemental de Développement Intercommunal ainsi que du prochain Contrat Régional de Pays. La Communauté de Communes ne pourra maintenir les crédits inscrits que si elle possède les moyens d'autofinancement en investissement et en fonctionnement. Si ce n'est pas le cas, il s'agira probablement de rendre certains crédits inscrits jusqu'alors.

F. Chaudot présente la proposition de décision modificative étudiée par la Commission Finances.

La décision modificative est adoptée à l'unanimité.

## **2. Développement économique**

### **2.1. Avancement des chantiers en cours**

#### **Les Forts**

M. Lethuillier explique la solution trouvée pour l'évacuation des déblais hors de la Zone d'Aménagement Concerté Les Forts à Chérisy. La Communauté de Communes avait passé un marché de travaux de terrassement avec la SACER en 2 tranches. L'une a été exécutée et a produit environ 14 000 m<sup>3</sup> de déblais, l'autre conditionnelle n'a pas été ordonnée.

L'entreprise ROLAND qui recherchait des matériaux de remblais pour la construction de l'échangeur de Germainville - Serville a fait une offre d'achat pour les 14 000 m<sup>3</sup> de déblais existants et a demandé l'extraction de nouveaux matériaux à hauteur de 30 000 m<sup>3</sup> supplémentaires. Elle a proposé de niveler l'assiette de la 2<sup>ème</sup> tranche de travaux, de façon à abaisser le niveau topographique et à faciliter l'accès au Parc d'activités par la RD303. La réalisation d'une voie interne de desserte n'apparaît ainsi plus nécessaire. Ces travaux modifient complètement le programme du marché initial. La tranche conditionnelle pourrait donc ne pas être ordonnée. Une économie substantielle serait alors réalisée sur la 2<sup>ème</sup> tranche de travaux.

La SACER a été informée par courrier recommandé de ces éléments.

La Communauté de Communes doit faire une offre de vente de matériaux terreux à l'entreprise ROLLAND.

Le prix de 0.5 €/m<sup>3</sup> est proposé et accepté. L'offre ainsi formulée est adoptée à l'unanimité.

#### **Les Merisiers**

M. Lethuillier explique que le phasage de l'échangeur va subir un retard du fait du recours déposé contre la procédure d'expropriation par l'un des propriétaires. Les autres chantiers se déroulent conformément aux prévisions, grâce à la mise en place des conditions d'accès nécessaires.

C. Deseyne propose qu'une visite du chantier, destinée aux élus du territoire communautaire, puisse avoir lieu dès que possible, compte tenu des fortes incidences observées sur une bonne partie du territoire, notamment en terme de circulation.

M. Lethuillier souscrit à cette proposition, convie les conseillers municipaux autour d'un barbecue qui sera organisé par l'entreprise STAR.

F. Chaudot ajoute qu'une adduction d'eau provisoire doit être commanditée à l'entreprise SISE, afin d'alimenter les bases de vie des chantiers : SEUREL et de l'Etat. Il est demandé à ce titre une participation financière à l'Etat.

La proposition de délibération est diffusée en séance. Elle est adoptée à l'unanimité.

### **2.2. Vente d'une parcelle sur le Parc d'activités Actipôle 12 – site les Forts - Document joint délibération**

F. Chaudot indique que la blanchisserie « des 3 Régions » se porte acquéreur d'un lot de 2 500 m<sup>2</sup> environ sur le site Les Forts à Chérisy. Cette entreprise, d'une dizaine de salariés, installée actuellement à Dreux, oeuvrant dans le domaine du lavage et du repassage de linge de maison et de restaurants, cherche à étendre son activité.

L'assemblée adopte à l'unanimité la vente proposée au prix de 15.95 h.t. €/m<sup>2</sup>.

### **2.3. Vente d'une parcelle sur le Parc d'activités Actipôle 12 - site Les Merisiers - Document joint délibération**

F. Chaudot rappelle la vente déjà exécutée en 2008 auprès de la SCI du Marais pour un quantième du lot destiné à l'entrepôt SEGUREL. Il s'agit maintenant de solder le quantième restant. La vente représente ainsi un peu plus de 12 ha.

L'assemblée adopte à l'unanimité la vente proposée au prix de 11.46 €/h.t./m<sup>2</sup>.

### **2.4. Location de parcelles auprès de Réseaux Ferrés de France Document joint**

F. Chaudot indique que la délibération correspondante a été prise en Bureau Communautaire du 7 octobre 2009. Il s'agit de louer à RFF deux parcelles situées à Serville à hauteur du passage à niveau et de la RD 303-10, de façon à aménager le carrefour et à permettre sa sécurisation pour le passage des poids lourds alimentant les chantiers SEGUREL et de la ZAC.

La location contient une clause de remise en état. Compte tenu des importants travaux de voirie effectués, la Communauté de Communes s'est portée acquéreur des parcelles. Le loyer sera alors réduit au prorata temporis s'il s'agit de l'acquisition effectuée.

### **2.5. Plan de financement de l'accès chantier Actipôle 12 – Document joint délibération**

F. Chaudot présente la proposition de délibération. Le Conseil Général et l'entreprise SEGUREL sont sollicités sur la sécurisation des accès chantiers.

L'assemblée adopte à l'unanimité la proposition de plan de financement présentée.

## **3. Personnels**

### **3.1. Mise à jour des dénominations des postes ouverts – Document joint – Délibération**

F. Chaudot explique que les postes créés en 2006 lors de la création du service des centres de loisirs correspondaient à un grade aujourd'hui disparu, celui d'agent d'animation. Il convient de remplacer cet intitulé par celui d'adjoint d'animation 1<sup>ère</sup> ou 2<sup>ème</sup> classe afin de permettre la nomination d'agents dans ces nouveaux grades. Cette modification est sans incidence budgétaire.

L'assemblée adopte à l'unanimité la mise à jour des grades ainsi proposée.

## **4. Aménagement de l'espace**

### **4.1. Avancement du marché sur la desserte numérique des communes en zones blanches et grises**

F. Chaudot explique qu'un premier appel d'offres lancé en juin 2009 a été déclaré infructueux. Une seule offre avait été recueillie : « REGIES » de Chartres, à un prix près de 2 fois supérieur à l'estimation. L'explication donnée par le candidat était que l'appel d'offres ne comprenait pas de volet exploitation de l'installation. Aucune suite n'a été donnée depuis car d'autres affaires urgentes ( en particulier la question des accès à la ZAC Actipôle 12 ) ont accaparé le temps disponible.

F. Chaudot rappelle que le cahier des charges était calqué sur celui de Dreux Agglomération. Le Conseil Général a rédigé un cahier des charges intégrant la partie exploitation. Il s'agit maintenant de relancer un appel d'offres complet.

Le Conseil Général a indiqué que la bonification de subventions initialement réservée aux projets déposés avant le 15 septembre, serait prorogée au 31 décembre 2009.

F. Chaudot s'engage à traiter l'appel d'offres dans les prochains jours de façon à obtenir des propositions fin novembre.

## 5. Questions diverses

### 5.1. Avancement groupement de commandes ACTES ADMINISTRATIFS

F. Chaudot explique le dispositif. Il s'agit de choisir un prestataire informatique afin de mettre en place la télétransmission des actes administratifs auprès de la Préfecture. L'intérêt est d'éviter tout envoi postal et d'obtenir dans l'heure le visa rendant les actes exécutoires. Il est proposé de passer une commande groupée après appel d'offres de façon à réduire le coût de la prestation.

Il revient aux Conseils Municipaux de délibérer pour faire partie du groupement de commande. Le Conseil Communautaire délibèrera par la suite pour valider la composition définitive du groupement et la convention d'appel d'offres ; appel d'offres qui pourra alors être lancé.

La séance est levée à 22 h 15.

**Présents (24) :** C. de Vimal ; J-L. Lorvellec ; C. Thiébaud ; F. Massuard ; J-L Aubé ; P. Leromain ; J-P. Coutié ; M. Maréchal ; A. Hélix ; M. Lethuillier ; M. Chassard ; D. Couvreur ; G. Fournier ; F. Marchais ; B. Guimbault ; J-L Hudebine ; J-C Goyer ; E. Gambuto ; D. Chéron ; J. Chevalier ; Y-M Relier ; T. François ; C. Deseyne ; N. Proust

**Votants (25) : Présents (24) + Pouvoir (1)**

**Secrétaire de séance :** Florent Chaudot

**Invité(s) : Néant**

**Était absent excusé :** J-F. Bolac ; E. Lefèbvre ; B. Perrot ; C. Matelet ; P. Dumas ; C. Lamy

**Était absent non suppléé :** B. Perrot ; C. Matelet ; A. Lebarbier ; C. Boucher ; J-F. Clerc ; C. Leroux

**Pouvoirs (1) :** P. Dumas à T. François